

Formation environnementale



Bell s'est engagée à ce que la protection de l'environnement et la performance énergétique soient partie intégrante de ses activités. La gestion de ces enjeux commence par la sensibilisation et la formation des membres de l'équipe afin de favoriser une gestion proactive de notre impact sur l'environnement. Au cours du processus d'embauche et d'orientation, tous les employés doivent signer un document attestant qu'ils ont lu le Code de conduite de Bell, lequel inclut la politique de l'entreprise en matière d'environnement.

De plus, nous communiquons aux employés nos objectifs environnementaux et nos résultats tout au long de l'année au moyen du bulletin électronique hebdomadaire de l'entreprise, de notre site web spécialisé et d'un site web de collaboration « Équipe verte ».

Les employés sont également sensibilisés aux effets sur l'environnement à l'aide des modules de formation en ligne créés, mis à jour et gérés par le groupe Responsabilité d'entreprise et environnement. Cette formation englobe les exigences réglementaires, les pratiques exemplaires et les procédures environnementales que les employés de Bell sont tenus de respecter. La formation intègre plusieurs sujets tels que le rapportage d'incidents, l'atténuation des impacts environnementaux du réseau, la réduction des déchets, la gestion des halocarbures, l'utilisation efficace de l'énergie et la réponse aux changements climatiques. Les employés dont les tâches sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doivent suivre cette formation tous les deux ans.

Si cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, sur nos perspectives commerciales, plans, objectifs, priorités stratégiques, engagements, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques, ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont l'objet de risques et d'incertitudes et reposent sur des hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Se reporter au plus récent rapport de gestion annuel de BCE Inc., mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs de BCE Inc., pour obtenir plus d'information au sujet de ces risques, incertitudes et hypothèses. Les rapports de gestion de BCE Inc. sont disponibles sur son site web à bce.ca, sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov.